



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE À HUIS CLOS EN RAISON DU COVID-19, LE 8 AVRIL 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Michel Cliche, Suzanne Théberge et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Manon Pouliot.

Sont aussi présentes au téléphone, les conseillères Nicole Therrien et Nancy Gosselin, s'étant identifiées.

2020-04-01

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 renouvelle l'état d'urgence sanitaire pour une période de 10 jours, donc jusqu'au 16 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone ou en personne;

En conséquence, il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Jean-Marc Bélanger, et résolu unanimement Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et des officiers municipaux puissent y participer aussi par téléphone.

Adoptée

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président Suzanne Théberge, à 19H00.

2. ORDRE DU JOUR

2020-04-02

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente, Suzanne Théberge.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2020;
4. Suivis au procès-verbal (MTQ);
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Covid-19;
 - a) Fermeture au public
 - b) Paiements de taxes
 - c) Plan d'intervention
9. Employé de voirie;
10. Abat-poussière;
11. Asphalte froide;
12. Ménage printanier/collecte d'encombrants;
13. Appui au projet culturel *Événement culturel avec invité*;
14. Demande de remboursement pour frais sportifs;
15. Vente pour taxes;
16. Entente intermunicipale inspecteur;
17. PAA-ES 2019-2020;
18. Reconnaissance bénévoles bibliothèque;
19. OBVAJ;
20. Relais pour la vie (campagne de financement);
21. CAPACS (campagne de financement);
22. Dualco;
23. Fin probation Stéphanie;
24. Période de questions ;
25. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2020

2020-04-03

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 mars soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Résolutions MTQ

5. TRÉSORERIE

2020-04-04

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **43 980.73 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

8. COVID-19

a) Fermeture au public

En raison de la pandémie actuelle, la mairesse et la directrice générale ont pris la décision de fermer l'accès au bureau municipal pour le public. Nous avons invité les citoyens à communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

Il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon, d'entériner la décision et de garder le bureau municipal fermé, ainsi que tous les lieux publics pour éviter la propagation de virus.

Adoptée

b) Paiements de taxes

Aucun changement

c) Plan d'intervention

La directrice générale a produit, à la demande du ministère des affaires municipales, un plan d'intervention pour la pandémie. Nous allons l'ajuster au fur et à mesure que de nouvelles mesures seront prises. Pour le moment, nous tentons de réduire le plus possible les contacts entre les employés. Au bureau municipal, les filles feront du télétravail pour combler leur semaine (conférences de presse, téléphones aux plus vulnérables, etc.). La municipalité redonne les heures prises en banque pour combler les heures depuis l'état d'urgence déclaré le 13 mars. (+/- 15-20 h chacune).

9. EMPLOYÉ DE VOIRIE

M. Morin a signé le contrat proposé et entrera en poste le 15 avril.

Des mesures devront être prises pour la formation du nouvel employé, étant donné la situation actuelle avec le coronavirus.

10. ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Michel Cliche d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire qui est RM Entreprise au prix de 27 676.00\$.

Adoptée

11. ASPHALTE FROIDE

Il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de procéder à l'achat de 12 palettes d'asphalte froide chez Marcel Baril, au coût unitaire de 343\$ (49 poches).

Adoptée

12. MÉNAGE PRINTANIER/COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Collecte reportée par la MRC en raison du Covid-19

13. APPUI AU PROJET CULTUREL ÉVÉNEMENT CULTUREL AVEC INVITÉ

Attendu que le programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest découle de l'entente de développement culturel 2018-2020 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Abitibi-Ouest;

2020-04-05

2020-04-06

2020-04-07

2020-04-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que le programme est ouvert à tout le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Attendu que l'objectif de ce programme est de soutenir financièrement la diversification et le développement de l'offre des produits culturels. Ces projets doivent favoriser la participation de l'ensemble des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nicole Therrien, d'autoriser Stéphanie Côté à déposer le projet *Événement culturel avec invité*, qui propose une soirée avec un artiste invité, auprès du Programme de soutien financier aux projets culturels, pouvant être financé à 75%, jusqu'à concurrence de 4 000\$.

Adoptée

14. DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR FRAIS SPORTIFS

Après discussion, les membres du conseil, réservent les demandes de remboursement de frais sportif pour les jeunes de moins de 18 ans.

15. VENTE POUR TAXES

Attendu que le matricule 0901 41 6992 est toujours sur la liste des mises en vente pour taxes pour défaut de paiement (lot 4 049 995);

Attendu que la MRC procédera à une vente par enchère pour la vente de ce terrain;

Attendu que pour la poursuite de cette démarche la municipalité doit décider si elle désire se porter acquéreuse de ce terrain si personne ne l'acquiert lors de cette enchère publique;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et unanimement résolu que la municipalité de Clerval poursuive la démarche de vente pour taxes impayées, pour le lot 4 049 995.

Également il est unanimement décidé que la municipalité se porte acquéreuse dudit terrain si aucune offre n'est faite.

Adoptée

Votes pour : 5 Contre : 1

16. ENTENTE INTERMUNICIPALE INSPECTEUR

Attendu que l'entente intermunicipale pour les formations de l'inspecteur arrive à échéance;

Attendu que la municipalité de Palmarolle désire se joindre à l'entente;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, d'autoriser Suzanne Théberge à signer l'entente intermunicipale pour les frais de l'inspecteur lors des formations ou des séances d'information qui devront être autorisées au préalable.

La présente entente sera renouvelable à chaque année si aucun désistement dans les 30 jours précédant le renouvellement.

Adoptée

17. PAA-ES 2019-2020

Sujet reporté.

2020-04-09

2020-04-10



No de résolution
2020-04-11

Procès-verbal du Conseil de Clerval

18. RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Nancy Gosselin, de procéder à l'achat de 3 certificats cadeaux pour les bénévoles concernés.

Adoptée

19. OBVAJ

Le conseil décide de ne pas se joindre au projet de financement.

20. RELAIS POUR LA VIE (CAMPAGNE DE FINANCEMENT)

Les membres du conseil encouragent les citoyens à donner généreusement pour la campagne de financement Relais pour la vie.

21. CAPACS (CAMPAGNE DE FINANCEMENT)

Il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche de donner un montant de 75\$ pour la campagne de financement de la CAPACS.

Adoptée

22. DUALCO/FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Mise en forme, regarni de plantation, dégagement, éclaircie pré-commerciale, construction de chemin et préparation de terrain;

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 14.3 A) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

« L'aide annuelle octroyée par municipalité ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$). Chaque municipalité a la possibilité d'utiliser ce cinq mille dollars (5 000 \$) sur ses lots épars ou sur sa convention d'aménagement forestier, et ce, que la municipalité soit regroupée ou non. »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Mélançon, appuyée par Gaétan St-Jean, il est unanimement résolu :

•D'appuyer la demande d'aide financière de l'Association Multi-ressources La Dualco au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, en autorisant également Jean-Guy Boulet à effectuer les communications et à être le signataire des documents du Fonds d'aide 19-05 ;

Et,

Que la municipalité de Clerval informe la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle prévoit déposer un projet pour la réalisation d'activités sur ses lots épars en 2020 et autorise Michel Cliche à signer la demande au nom de la municipalité.

Adoptée

2020-04-12

2020-04-13



No de résolution
ou annotation
2020-04-14

Procès-verbal du Conseil de Clerval

23. FIN PROBATION STÉPHANIE

Attendu que Stéphanie Côté a été embauché en date du 7 janvier 2020 avec une période de probation de 3 à 6 mois;

Attendu qu'elle remplit les exigences de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Michel Cliche, de mettre fin à la période de probation de Stéphanie Côté.

Adoptée

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin, à 20h20.

Manon Pouliot
Directrice générale

Suzanne Thérberge
Mairesse

« Je, Suzanne Thérberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».